

Conseil Municipal du 11 octobre 2017

1- Un point à l'ordre du jour est ajouté afin d'aborder l'avancement d'un litige.

2- Le P.V. de la séance du 12 juillet 2017 est approuvé par le Conseil Municipal.

3- Information est donnée sur les décisions prises dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal au Maire

- Le logement en rez-de-chaussée du Haut du Bourg a été loué à Mme Florence VALIBUS à compter du 25 août 2017.

- En raison de la spécificité de la DSP du Pont-Aubert et du projet de requalification, il a été fait appel à Maître DIAS pour obtenir des conseils juridiques.

- En raison de l'expiration du bail dérogatoire, il a été décidé de conclure un bail commercial avec le cabinet Audit Concept selon les mêmes modalités que précédemment. Le bail sera conclu devant Maître SAGEAUD.

4- Point sur les travaux

A/ Programme voirie et traverse du bourg : les travaux sur le bourg sont en cours de réalisation ; les travaux de préparation pour la réfection de la traverse sont actuellement effectués.

Les demandes d'acomptes de financement ont été adressées au Conseil Départemental.

NB : le Conseil Départemental finance les travaux sur la chaussée de la traverse, à l'exception des ouvrages.

B/ Plan d'aménagement du bourg – demande d'aide départementale pour les années 2018-2019-2020 (trottoirs)

Après présentation du dossier, le Conseil Municipal approuve le projet d'aménagement du bourg ainsi que la demande d'aide financière pour les années 2018 – 2019 – 2020 et arrête le plan de financement de l'opération comme suit :

	P.A.B. tranche 1 – année 2018	P.A.B. tranche 2 – année 2019	P.A.B. tranche 3 – année 2020	TOTAL
Coût du projet en € HT	103 967.33	118 060.08	108 700.18	330 727.58
Aide départementale sollicitée	50 000.00	50 000.00	50 000.00	150 000.00

C/ Equipements sportifs – demande d'aide départementale au titre des équipements communaux et demande d'aide au titre de la D.E.T.R. (City stade et terrain de pétanque)

Après présentation du dossier, le Conseil Municipal approuve le projet d'équipements sportifs et arrête le plan de financement de l'opération comme suit :

Aide départementale	30 %	26 710.80 €
D.E.T.R.	24 %	12 000.00 €
Fonds libres et/ou emprunt		54 325.18 €

D/ Aménagement du bourg R.D. 166 en traverse – demande d'aide départementale au titre de la sécurité routière (chicanes)

Après présentation du dossier, le Conseil Municipal approuve le projet « opération de sécurité » ainsi que la demande d'aide financière et arrête le plan de financement de l'opération comme suit :

Coût du projet en € HT		18 571.14
Aide du Conseil Départemental	35 %	6 499.90
A la charge de la commune		12 071.24

E/ Aménagement du bourg R.D. 166 en traverse – demande d'aide départementale au titre « Voirie – réseaux d'eaux pluviales des RD en traverse »

Après présentation du dossier, le Conseil Municipal approuve le projet d'aménagement du réseau d'eaux pluviales de la R.D. 166 en traverse et la demande d'aide financière et arrête le plan de financement de l'opération comme suit :

Coût du projet en € HT		100 843.75
Aide du Conseil Départemental	30 %	30 000.00
A la charge de la commune		70 843.75

5- Acheminement de la fibre optique et couverture de la téléphonie mobile

A/ Il est rappelé le projet du Conseil départemental d'acheminer la fibre optique courant d'année 2018. Les services départementaux ont adressé un courrier aux propriétaires riverains des voiries départementales afin qu'ils élaguent les arbres qui gêneraient.

La même problématique se pose pour la voirie communale.

Il est décidé d'envoyer un courrier à l'ensemble des propriétaires de parcelles situées en bordure de voirie communale.
B/ Afin de couvrir les zones blanches, le Conseil Départemental va installer début d'année 2018 des pylônes de manière à couvrir les sites du Pont-Aubert (pylône installé derrière le centre de secours après étude par l'opérateur) et de Lamirande (implantation en cours de réflexion).

6- Programme d'économies d'énergie

Suite au diagnostic du Syndicat de la Diège et suite à la réunion publique du 06 février 2017, il est décidé de :

- couper totalement les luminaires ne desservant ni habitations ni bâtiments agricoles en activité,
- couper partiellement les luminaires desservant les habitations ou bâtiments agricoles en activité.

Précision est faite que les horaires de coupures seront modulés en fonction des périodes d'hiver et d'été.

Le Syndicat de la Diège est chargé de la mise en œuvre.

7- Projet d'adressage des villages – conventionnement avec le Syndicat de la Diège et mise en œuvre

Dans le cadre de l'adressage des villages, une convention de prestation sera signée avec le Syndicat de la Diège pour réaliser le projet.

Par ailleurs, les financements mobilisables (40 % du coût du projet + 10 % en cas de groupement de commandes) seront sollicités auprès du Conseil Départemental.

8- Convention avec Haute-Corrèze Tourisme

L'office de tourisme Haute-Corrèze a pris en charge les frais de personnel liés à l'emploi pour la gestion et l'animation du site des maquettes. Ceux-ci s'élèvent à 2 893.69 € (brut + cotisations).

Le Conseil Municipal décide de participer à hauteur de 50 % de ces frais. Une convention sera signée avec l'office de tourisme de Haute-Corrèze.

9- Créations / suppressions de postes et mise à jour du tableau des effectifs

A/ Dans le cadre des avancements de grade, trois postes sont créés :

B/ Suite à des avancements de grade, deux postes vacants sont supprimés.

C/ Suite aux créations et suppressions de postes, le tableau des effectifs est actualisé.

10- Décisions modificatives

Deux décisions modificatives sont approuvées, la première pour procéder à un ajustement de crédits et la seconde pour permettre l'intégration de travaux.

11- Litige Fournier

Suite à la décision du Tribunal de Grande Instance de Tulle, une proposition amiable avait été faite à Monsieur FOURNIER. Celui-ci l'a refusée ; la décision va être signifiée dans les jours à venir lançant ainsi le délai d'appel d'un mois.

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de prendre toutes les décisions utiles en fonction des conseils de Maître DIAS, avocat représentant les intérêts de la commune.

12- Questions diverses

A/ Le Conseil Municipal est informé qu'une pétition de plusieurs habitants et/ou propriétaires de Spontour a été adressée à la mairie. Leur revendication est le bruit engendré par la circulation sur les pavés placés sur l'avenue des Gabariers ainsi que la vitesse excessive des automobilistes. Une réponse écrite leur sera adressée et le dossier est confié à Monsieur André FREYSSAC, 2^{ème} adjoint.

B/ Le logement au-dessus de la boucherie va être vacant. Il ne peut être remis en location car l'entrée est commune avec le commerce.

Une étude sera menée pour créer une entrée indépendante.

C/ Le Conseil Municipal émet un avis favorable de principe sur la participation de la commune à l'édition 2018 du symposium.

D/ Il est signalé la présence intempestive de chats au village de May. La mairie se renseignera sur la réglementation en vigueur.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 23 h 50.